



## separation non divorcee mari qui a quitter le domicile conjugal

Par **kuntzmann**, le **28/11/2011** à **18:10**

je suis actuellement separee mais pas divorcé ;mon mari qui a quitté le domicile conjugal ne me verse pas de pensions pour notre fille étudiante .Il veut que nous quitions le domicile .je suis en invalidité donc très peu de revenus heureusement que je n ai pas bougée du domicile ;nous avons discuté des pensions compensatoire et alimentaire ;mon mari vit de ses rentes environ6000 euros par mois .il me propose 300 pour moi et 600 pour notre fille pour ces etudes ,ca me semble leger ;;aidez moi ;cet moi qui paie la scolarité de notre fille et tous ces besoins ;;on ma dit aussi que une fois divorcé je peut demander ce qui ma pas donner depuis 2 ans qu il est parti .Le seul avantage nous avons un toit merci pour toute vos aides  
Salutations cet galère pour moi

Par **Laure11**, le **28/11/2011** à **18:21**

Je vous conseille vivement de contacter un avocat pour divorcer.

Je vous conseille également de déposer une plainte pour abandon du domicile conjugal.

Puisque vos revenus sont faibles, vous aurez droit à l'Aide Juridictionnelle totale ou partieolle. Retirez un dossier auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.

Agissez très rapidement, c'est la seule solution

[citation]on ma dit aussi que une fois divorcé je peut demander ce qui ma pas donner depuis 2 ans qu il est parti [/citation]

Vous pouvez demander, mais ne vous faites pas d'illusions.

Par **kuntzmann**, le **28/11/2011** à **19:33**

merci pour tous a bientôt salutations